

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 novembre 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE et le trois novembre à vingt HEURES et quinze MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORCAN Michel, Maire,

Présents : Mmes Laetitia RIVAIRAN, Laure GLEIZES, Pascale VAISSIERE Mrs Michel ORCAN, Denis COUSINIER, Michel GUARDIOLA, Sébastien GIRARD, Benjamin GARDIN, René ALBERT,

Absent : Mme Catherine SEVERAC

Excusé :

Secrétaire : Pascale VAISSIERE,

=====

1) Délibération Trésorier

Monsieur le maire explique au conseil municipal qui a lieu de délibérer concernant l'indemnité du receveur des finances. Mme Vaissière explique qu'il est possible de diminuer le taux des indemnités.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec 5 voix pour et 4 abstentions:
 - d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
 - précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Georges LAVERNES, Receveur municipal,
- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

2) DM N°1

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur d'écriture sur le budget 2015, il y a lieu de créer un titres annulatifs en 2016, pour cela une décision modificative est nécessaire afin de transférer les crédits d'un montant de 1000€ du compte 615221 au compte 673.

3) Organisation périscolaire et voyage fin d'année

Suite à la décision du dernier conseil municipal, Monsieur Orcan a rencontré Mme Bonnet afin de faire le point sur l'organisation de sa journée de travail. En ce qui concerne le ménage de la petite classe du mercredi et après analyse elle pourrait être supprimé ou déplacé partiellement le jeudi matin. Cette heure serait basculée tous les soirs de la semaine afin d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie. Cette modification pourra être effective lors de la rentrée scolaire 2017-2018.

Mme Lauriane Vetillard directrice de l'école a fait une demande de subvention concernant la sortie scolaire de fin d'année qui regroupe les grands et les petits. Le devis de la sortie s'élève

à 4300€. Après discussion le conseil municipal vote une subvention de 1000€. Cette subvention sera budgétisée tous les ans et servira aux sorties scolaires. Monsieur le Maire précise qu'en plus de cette subvention les transports seront pris en charges par la commune.

4) Agence postale

Monsieur le Maire a transmis par mail les quatre CV à M Roucoules DRH de la Poste. Lors du rendez-vous du 3 novembre M Roucoules a retenu deux CV. Les entretiens auront lieu le mercredi 9 dans la matinée.

5) Travaux du SANT

M Orcan et Mme Rivairan ont rencontrés M Grezelec de la DDT qui est venu présenter son rapport concernant les travaux du SANT et l'accès au local technique.

- La chaussée : M Grezelec pense que la passe à poisson proposé par L'ONEMA n'a pas d'intérêt et que son coût serait trop exorbitant 30 000€ à 40 000€. Il préconise de revoir le niveau de la chaussée d'En Chappert afin que l'excès d'eau s'écoule en priorité dans le ruisseau.
- Local technique : L'aménagement d'un passage submersible pour accéder aux installations est envisageable. Toutefois le projet devra respecter les prescriptions du PPRi et nécessite le dépôt, entre autre, d'un dossier loi sur l'eau. Si la commune n'est pas propriétaire des rives, le dossier devra contenir les autorisations du ou des propriétaires riverains.

6) Compte rendu CCSA

Monsieur Orcan explique que lors du conseil de communauté du 04 octobre, le Vice-Président de la CCI en charge de l'aéroport Castres-Mazamet a expliqué l'intérêt de la plateforme pour l'économie Tarnaise. Actuellement la gestion de l'aéroport est financée à hauteur de 30% par le conseil départemental et la communauté d'agglomération, de 34% par la CCI du Tarn.

Suite au désengagement de l'état des propositions sont envisagées à savoir :

- Revoir la composition du syndicat, créer une nouvelle structure et renforcer le contrôle
- Mettre en œuvre une gestion déléguée sans mise en concurrence
- Elargir le cercle de financement constitué de 30% financement départemental, 30% régional, 30% provenant de la communauté d'agglomération et 10% Cci du Tarn et des communautés de communes utilisatrices.

7) Cérémonie du 11 novembre

L'inauguration d'une exposition sur les monuments aux morts aura lieu lors de la cérémonie du 11 novembre.

Fin de la séance.